



« Nous avons, en son temps, signalé l'acceptation, au 34^e Congrès des Maires de France, qui s'est tenu en novembre 1949, du modèle d'insigne proposé par M. Charles Berlemont, l'actif et jeune maire d'Hatrize, qui fait partie du personnel des Ponts-et-Chaussées de Briey.

En juin dernier, cette acceptation était entérinée par l'Association des Maires de France et, dès lors, la réalisation du projet de doter, tous nos édiles de cet insigne n'était plus qu'une question d'exécution.

Cette dernière, nous l'apprenons aujourd'hui est à l'heure actuelle en bonne voie. M. Berlemont est, en effet, en pourparlers avec le président du Groupement Professionnel des Graveurs et Estampeurs de France, à Paris, qui procède à l'étude de la fabrication. Le maire d'Hatrize doit recevoir dans le courant décembre le prototype et pense que, dès le début de janvier, toutes les commandes pourront être passées par ses soins, aussi bien celles émanant des maires de la métropole que celles des maires d'Algérie, qu'il se chargerait de grouper en vue de simplifier la réalisation de ce vaste projet.

Voilà certes une innovation toute à l'honneur de l'esprit d'initiative de notre Union Cantonale des

Maires au sein de laquelle le projet prit naissance, et tout à l'honneur aussi du goût et du talent artistique de M. Berlemont, auquel les édiles de toute la nation seront redevables de l'exécution initiale cet insigne distinctif de leurs fonctions, qui fera notamment le plus utile office dans les réunions et cérémonies auxquelles ils seront appelés à assister, sans être ceints de leur écharpe.

Signalons qu'une initiative, identique viendra sans doute se greffer sur celle-ci, concernant cette fois les adjoints. A la demande de quelques-uns d'entre eux, M. Berlemont a, en effet, proposé à l'Association des maires de France de créer à leur intention un insigne distinctif. Ce dernier serait sensiblement le même que celui des maires, à quelques détails près. Nul doute que sa proposition ne soit, elle aussi, agréée. »



Insigne des Maires de France, créé par décret officiel du 22 novembre 1951. « Sur un fond d'émail bleu, blanc et rouge portant « MAIRE » sur le blanc et « R.F. » sur le bleu ; entouré de deux rameaux de sinople, d'olivier à dextre et de chêne à senestre, le tout brochant sur un faisceau de licteur d'argent sommé d'une tête de coq d'or barbée et crêtée de gueules ».